

Conseil Communautaire du 29 Juin 2023 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de revoir la caution applicable à un contrat de location de vélos à assistance électrique à compter du 1er Avril 2023 et de la porter à 500 € TTC,
- d'encaisser un don de 100 € en chèque au profit du service enfance – jeunesse - Conseil Communautaire des Jeunes PAYS DE LAPALISSE, pour le séjour CCJ à Paris d'Avril 2023,
- de déclarer sans suite la consultation relative au marché d'aménagements de terrains multisports sur le territoire du PAYS DE LAPALISSE ; le montant des offres reçues est supérieur à l'estimation financière prévue au Budget de la Communauté de Communes,
- de conclure une convention d'occupation à titre précaire avec la SAS huilerie de Lapalisse concernant la parcelle BS133 (renommée BS157 suite à la division) dans l'attente de l'acte d'achat de la parcelle BS133 ; cette convention est consentie à titre gratuit,
- d'allouer à l'entreprise DOS SANTOS TP (03120 LAPALISSE) une aide d'un montant maximal de 21 569 € en vue de la construction d'un bâtiment, au titre du programme de l'aide à l'immobilier d'entreprises – en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Allier,
- de proposer à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes aux enfants de 3 à 12 ans, le samedi 17 juin 2023 de 14h00 à 18h00 à l'école élémentaire de Lapalisse, diverses activités sur le thème de la « kermesse de l'été » ; l'inscription est de 10 € par enfant pour la ½ journée,
- d'encaisser un don de 200 € en dédommagement des frais de collecte des ordures ménagères résultant d'une installation sur un terrain communautaire sans autorisation pour la période du 7 au 13 mai 2023,
- d'accepter un virement de crédit pour la réhabilitation de la piscine de Lapalisse pour payer le solde de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- d'encaisser un don de 100 € en dédommagement des frais de collecte des ordures ménagères résultant d'une installation sur un terrain communautaire sans autorisation pour la période du 14 au 21 mai 2023,
- d'attribuer le marché du pain pour la cuisine commune à la Boulangerie Anthony et ses Délices (03120 LAPALISSE) pour les petits pains, pain spécial complet et pain spécial campagne, pour une durée d'un an à compter du 24 mai 2023,
- d'attribuer le marché du pain pour la cuisine commune à la Boulangerie des Faubourgs (03120 LAPALISSE) pour le pain de 400g et pain sans sel, pour une durée d'un an à compter du 24 mai 2023,
- de fixer le tarif de caution à 1 € pour le gobelet réutilisable mis à disposition du public ; la caution n'est pas restituée si l'utilisateur garde le gobelet,
- de modifier la grille tarifaire adoptée pour le spectacle son et lumière 2023 ; pour les adhérents CNAS (et ayants droits), l'achat des billets pourra être effectué sur internet sur présentation d'un code promotionnel ou au guichet – sur présentation de la carte de membre et d'une pièce d'identité,
- de fixer les tarifs suivants dans le cadre des animations 2023 proposées par l'office de tourisme :
 - visites découverte + pause gourmande locale (apéritif ou goûter) : 10 € TTC (8,33 € HT)
 - randonnée pédestre découverte + pause gourmande locale (apéritif ou goûter) : 6 € TTC (5 € HT)
 - randonnée découverte N7 à vélo + déjeuner à la ferme auberge : 28,50 € TTC (23,75 € HT)
 - animations pêche : 7 € TTC (net de TVA)
- de remettre les prix suivants aux lauréats de la dictée organisée le 26 Mai 2023, par la Médiathèque du PAYS DE LAPALISSE :
 - abonnement adulte complet d'un an : Madame Christine GOBERT (Le Breuil)
 - abonnement étudiant complet d'un an (catégorie Junior) : Monsieur Augustin PAIR (Montaiguët en Forez)
- de modifier le plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine de Bert, et notamment les dates d'ouverture de cet établissement pour la saison 2023,
- d'adopter un règlement qui encadre le remboursement des billets du spectacle Son et Lumière qui se déroulera les 28, 29 et 30 Juillet 2023, ainsi que les 03, 04, 05 et 06 Août 2023,
- de rembourser la somme de 60,50 TTC à une famille dont l'enfant n'a pas pu participer au centre de loisirs les 11, 12 et 13 juillet 2022 pour raisons médicales,

- de déclarer infructueux le lot 9 Façades de la consultation relative à la requalification de l'espace socio culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un centre jeunesse et culture à Lapalisse ; la seule offre reçue est inacceptable car elle dépasse les crédits budgétaires affectés pour ce lot,

- d'encaisser un don de 100 € en espèces au profit du service enfance jeunesse – Conseil Communautaire des Jeunes PAYS DE LAPALISSE, pour le séjour CCJ à Paris d'Avril 2023,

- de modifier le plan d'organisation de la surveillance et des secours de l'espace aquatique PAYS DE LAPALISSE, et notamment l'actualisation des périodes d'ouverture et les activités proposées,

- de conclure un contrat de maintenance du logiciel domino web, un contrat d'hébergement de l'application domino web, un contrat de licence de mise à disposition du logiciel domino web avec la société ABELIUM COLLECTIVITES (35730 PLEURTUIT) ; chaque contrat est établi pour une durée de 36 mois à compter du 1er janvier 2023,

- d'encaisser un don de 350 € reçu par chèque au profit du service enfance jeunesse – Conseil Communautaire des Jeunes PAYS DE LAPALISSE, pour le séjour CCJ à Paris d'Avril 2023,

- d'allouer à la SAS BOULANGERIE DES FAUBOURGS (03120 LAPALISSE) une aide d'un montant maximal de 5 000 € en vue de l'achat de nouveaux matériels (four à sole électrique, filtre traitement eau, four ventilé électrique), au titre du programme Financer mon investissement COMMERCE ET ARTISANAT – en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes.